



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3393

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Opération Centre d'infectiologie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon pour le projet Accinov**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

**Rapporteur : Monsieur Kimelfeld**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

**Absents excusés :** MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

**Absents non excusés :** M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

**Conseil de communauté du 10 décembre 2012****Délibération n° 2012-3393**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Opération Centre d'infectiologie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon pour le projet Accinov**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4830 du 11 février 2008, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à hauteur de 40 M€ au titre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 sur les volets "recherche, enseignement supérieur et vie étudiante". L'enjeu, à travers cet engagement, était de permettre la concrétisation de projets qui constituent de véritables leviers pour le développement économique et l'ambition internationale de Lyon.

Sur le volet "recherche", il a été proposé que la Communauté urbaine intervienne en priorité sur les infrastructures et équipements de recherche soutenus par le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Lyon :

- en appui aux projets de recherche et développement (R&D) des pôles de compétitivité,
- permettant de développer l'accueil d'entreprises innovantes dans les campus,
- renforçant la masse critique de centres de recherche de dimension européenne de type réseaux thématiques de recherche (regroupement de laboratoires et de compétences).

Le projet de construction du Centre d'infectiologie du pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, élément phare du campus Charles Mérieux, a ainsi été retenu au titre des projets prioritaires pour la Communauté urbaine.

Ce projet comprend 2 phases successives. La première, dite "Centre d'infectiologie phase 1", a permis de mettre en service, en 2009, et avec succès, un espace aménagé au sein d'un bâtiment existant à Gerland. Cet "hôtel à projets de R&D collaboratifs" a présenté un taux d'occupation de 100 % dès la fin de la première année d'exploitation. La Communauté urbaine a participé à la réalisation du Centre d'infectiologie par la location d'espaces destinés à son installation.

**Le projet Accinov/Centre d'infectiologie**

La seconde phase du projet de Centre d'infectiologie a été conçue en appui du projet de Lyonbiopôle, pour, notamment, renforcer le caractère structurant du Centre en lui ajoutant de nouvelles composantes et ainsi mieux répondre aux besoins nouvellement exprimés par les entreprises. Ce projet, appelé désormais Accinov (pour "Accélérer la mise en œuvre du Centre d'infectiologie pour mieux inNOVer"), est aussi l'un des piliers pour atteindre une véritable masse critique à Lyon, visible à l'international, sur la thématique de l'infectiologie.

Accinov comprend la construction et l'équipement d'un bâtiment hébergeant des plateaux techniques dédiés à la bioanalyse et à la bioproduction. Ces plateaux techniques sont conçus selon les normes industrielles et pharmaceutiques en vigueur dans le domaine (Bonnes pratiques de laboratoire -BPL- et Bonnes pratiques de fabrication -BPF-). Ce bâtiment est destiné à accueillir des petites et moyennes entreprises (PME) qui pourront ainsi exercer pleinement leurs activités de prestation de services de haut niveau technologique ou passer de premiers caps de développement de produits sur des petits volumes dédiés à la clinique.

Accinov vise à développer, à moyen terme, une "plateforme de moyens" couvrant l'ensemble des maillons nécessaires à la chaîne de l'innovation biotechnologique, en amont des développements industriels et commerciaux des entreprises. Les domaines visés sont ceux du vaccin, des tests diagnostic, des molécules thérapeutiques ainsi que des technologies et procédés de bioproduction. L'objectif du projet est aussi d'attirer ou de favoriser l'émergence d'entreprises, via une offre immobilière et technique dédiée, adaptée aux besoins et compétitive, pour augmenter significativement les chances de ces entreprises de devenir les leaders de l'industrie biopharmaceutique de demain.

Ce projet est la première plate-forme d'innovation en biotechnologies et santé que le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a labellisée, au niveau national, dans le cadre de son appel à projets conjoint avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et portant sur l'émergence de "Plateformes d'innovation en lien avec les pôles de compétitivité".

### **La réalisation physique de l'opération Accinov**

L'opération Accinov comprend la production, à Gerland, d'un bâtiment neuf de 4 544 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) sur un foncier détaché de l'actuel parc-relais Gerland du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), à proximité immédiate du bâtiment Domilyon, qui abrite d'ores et déjà le siège du pôle de compétitivité Lyonbiopôle, un hôtel d'entreprises dédié aux entreprises de biotechnologie géré par Lyonbiopôle (le Lyonbiopôle business center) et le Centre d'infectiologie phase 1, exploité lui aussi par Lyonbiopôle.

Le bâtiment Accinov doit venir compléter l'ensemble de ces infrastructures regroupées au cœur du Biopôle de Gerland. Il constituera également une brique du futur ensemble immobilier de l'Institut de recherche technologique BIOASTER.

Le bâtiment est acquis par la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon par le biais d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA). Une fois construit, il doit être mis à location auprès d'une association, l'association Accinov, créée spécifiquement pour assurer l'exploitation technique et scientifique de cette plateforme d'innovation.

### **Le plan de financement de l'opération Accinov**

Le budget total et définitif de l'opération immobilière est de 17,4 M€ HT. Rapporté au budget projeté fin 2010, ce montant intègre, notamment, l'évolution du programme, la prise en compte complète de l'impact des normes d'usage dans le milieu pharmaceutique et les préconisations formulées par l'architecte-conseil.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, et plus particulièrement dans sa convention d'application pour le site de Lyon, un financement conjoint de la Région Rhône-Alpes et de la Communauté urbaine de Lyon a été identifié pour soutenir l'acquisition de ce bien par la SEM patrimoniale du Grand Lyon. Ce financement public représente, dans le plan de financement actuel révisé, un montant total de 6,1 M€. Il est complété d'un emprunt bancaire.

Le Conseil régional Rhône-Alpes a attribué, en octobre dernier, une subvention de 2,61 M€ à la SEM patrimoniale du Grand Lyon pour la réalisation de ce projet. Celui-ci est, par ailleurs, disposé à contribuer au financement de l'achat, par la Communauté urbaine, du terrain permettant la réalisation des accès et d'une partie des stationnements du futur bâtiment. Cette participation représenterait une subvention de 590 000 € à percevoir par la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine est, aujourd'hui, sollicitée pour attribuer à la SEM patrimoniale du Grand Lyon sa subvention, arrêtée au montant définitif de 3,49 M€.

La plateforme d'innovation bénéficie, par ailleurs, d'un financement de l'Etat, à travers le Fonds unique interministériel (FUI), de 3 788 000 € pour ses 4 premières années de fonctionnement et 700 000 € pour les équipements scientifiques d'intérêt commun.

## Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine

Conformément aux engagements du CPER 2007-2013, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention de 3,49 M€ à la SEM patrimoniale du Grand Lyon pour l'acquisition et le portage immobilier du bâtiment Accinov.

La Communauté urbaine a procédé, en 2010, à l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant de 2,2 M€ pour cette opération.

L'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire, d'un montant de 1,94 M€, est rendue nécessaire par la révision à la hausse du coût de l'opération, telle qu'expliquée ci-dessus, et l'ajustement, en conséquence, du montant prévisionnel de la subvention à attribuer à la SEM patrimoniale du Grand Lyon. Elle est aussi nécessaire en raison de l'acquisition, par la Communauté urbaine auprès du SYTRAL, d'une parcelle de foncier permettant la réalisation des accès et d'une partie des stationnements du futur bâtiment. Ce foncier a toutefois vocation à n'être utilisé que transitoirement pour le bâtiment Accinov dans l'attente de la réalisation de stationnements mutualisés avec le futur Institut de recherche technologique (IRT) BIOASTER. A moyen terme, il pourra être valorisé différemment ou ré-utilisé pour la réalisation d'une façade de l'IRT sur l'avenue Jean Jaurès.

Les subventions de la Région Rhône-Alpes (2,61 M€) et de la Communauté urbaine (3,49 M€) à la SEM patrimoniale du Grand Lyon font l'objet de conventions attributives de subvention à signer entre chaque collectivité et la SEM patrimoniale du Grand Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le soutien au projet de plateforme d'innovation Accinov dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013-volet "recherche".

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P02 - Développement national et international, sur l'opération n° 0P02O2241 individualisée le 25 octobre 2010.

Le montant total de l'individualisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 940 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et de 590 000 € en recettes. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 140 000 € TTC en dépenses et 590 000 € en recettes.

**3° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 490 000 € au profit de la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon pour l'acquisition et le portage immobilier du bâtiment destiné à accueillir la plateforme d'innovation Accinov,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SEM patrimoniale du Grand Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**4° - Autorise** monsieur le Président à :

- signer ladite convention,

- solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention d'équipement dans le cadre du CPER et à accomplir toute démarche et signer tout document nécessaire à l'instruction de cette demande.

**5° - La dépense** totale de 3 490 000 € correspondante sera imputée aux crédits à inscrire au budget principal - exercice 2013 - compte 20422 - fonction 90 - opération n° 0P02O2241.

**6° - La recette** totale de 590 000 € correspondante sera imputée aux recettes inscrites au budget principal - exercice 2013 - compte 1382 - fonction 90 - opération n° OP02O2241.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.**